Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 035-213503550-20251218-DEL2025116-DE

Département d'ILLE ET VILAINE – Arrondissement de RENNES – Canton de Val Couesnon

Commune de VIEUX-VY SUR COUESNON

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Session ordinaire du 18 décembre 2025

N° 2025/116

Nombre de conseillers en exercice 15 – de présents 11 – de votants 11
Le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.
La convocation du Conseil Municipal avait été faite le 9 décembre 2025 ; la séance est publique.

Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre, le Conseil Municipal de la Commune de VIEUX-VY SUR COUESNON étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pascal DEWASMES, Maire.

Présents : M. DEWASMES, M. FUSEL, Mme MORIN-FREBOURG, Mme NOEL, M. PERON, Mme RAULT, Mme DETOC, Mme DEBORD, M. DUGUE, M. LE FLOHIC, M. BOISRAME.

Absents excusés : M. DESTAYS, M. CLOLUS, Mme COUTELLIER, Mme HERISSON.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance par le conseil ; Mme MORIN-FREBOURG est ainsi désignée pour assurer ces fonctions.

7 - Objet : Acquisition d'un poteau incendie – Choix du fournisseur

M. le Maire expose aux membres du conseil qu'il convient de faire l'acquisition d'un poteau incendie situé au lieu-dit « La Haute Teillais », afin de respecter la réglementation départementale de défense extérieure contre l'incendie qui stipule qu'en dehors du village toute entrée de bâtiment à défendre doit être situé à 400 m d'un poteau incendie.

La SPL Eau du Bassin Rennais a présenté un devis pour la fourniture et la mise en place d'un poteau à incendie pour un montant total de 9 360.96 € HT.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 035-213503550-20251218-DEL2025116-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- Retient l'offre de la SPL Eau du Bassin Rennais pour un montant total de 9 360.96 € HT ;
- Indique que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025 ;
- Autorise M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier et notamment le devis de l'entreprise susvisée.

ADOPTÉ : à 11 voix POUR

Fait à Vieux-Vy sur Couesnon,
Le 18 décembre 2025

Le Maire
Pascal DEWASMES

